

DÉCLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS

(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : 18 EMILIENNE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Numéro unique d'identification - (Siren) : 908 804 412 RCS CRETEIL

Représentée par :

Nom : DE LA FOURNIÈRE Prénom : Luc

☒ agissant en qualité de représentant légal

☐ étant dûment habilité par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025

☒ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Signature

18 EMILIENNE

7 Rue Roland Martin 94500 Champigny-sur-Marne

Luc De La Fournière

✓ Certifié par  novsign

Certifié conforme à l'original

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2025

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé I				
Frais d'établissement II				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières (1)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production	485 248		485 248	3 533 026
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (2)				
Créances clients et comptes rattachés				2 006 087
Autres créances	163 953		163 953	190 960
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	649 200		649 200	5 730 073
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	649 200		649 200	5 730 073
(1) Dont à moins d'un an				
(2) Dont à moins d'un an				

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Capitaux propres		
Capital (dont versé) 1 000	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-207 354	-120 068
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-278 621	-87 286
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I	-484 974	-206 354
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS II		
Emprunts et dettes (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	267 352	571 697
Emprunts et dettes financières diverses (2)		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	357 756	347 023
Dettes fiscales et sociales		334 348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	509 067	483 358
Produits constatés d'avance		4 200 000
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III	1 134 175	5 936 427
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif IV		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)	649 200	5 730 073
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		
(2) Dont emprunts participatifs		

Annexe

Règles et méthodes comptables

Pour les personnes morales

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 649 200 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -278 621 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Changements comptables

A compter de l'exercice 2025, la société applique les nouvelles dispositions du Plan comptable général issues du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, ayant restreint la notion de résultat exceptionnel. Les produits et charges auparavant présentés en résultat exceptionnel sont désormais présentés, sauf exception selon leur nature, au sein du résultat d'exploitation ou du résultat financier. Cette évolution, imposée par la réglementation, n'a pas d'incidence significative sur la présentation du résultat net de l'exercice.

Evaluation des produits et en cours (PCG Art. 831-2)

Les produits stockés correspondent aux coûts de construction du lot M01 non encore vendu.

Reconnaissance du Chiffre d'affaires (PCG Art. 622-2)

La méthode retenue pour la comptabilisation du chiffre d'affaires est celle de l'achèvement.

18 EMILIENNE

Société par actions simplifiée au capital social de 1.000 euros
Siège social : 7 Rue Roland Martin 94500 Champigny-sur-Marne

908 804 412 R.C.S. CRETEIL

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2026

DEUXIÈME RESOLUTION

(Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025)

L'Assemblée, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes, décide d'imputer la perte nette comptable de l'exercice d'un montant de (278.620,81) euros de la manière suivante :

- ☐ Au poste « Report à nouveau »,
La somme de (278.620,81) euros,
Dont le solde débiteur sera ainsi porté à la somme de (485.974,38) euros.

L'Assemblée constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société demeurent inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate que la Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des droits de vote concernés.

Extrait certifié conforme

La Présidence